

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière, tenue à la Salle municipale le 17 juillet 2023 à 20h00 à laquelle étaient présents messieurs André Leclerc, André Poulin, Sébastien Leclerc et Patrice Lemay et madame Lina Trépanier formant quorum sous la présidence de madame Denise Poulin, maire. Assiste également à la séance Madame Chloé Boudreau, secrétaire-trésorière adjointe.

Absent : Mylène Bernier

Heure du début de la séance extraordinaire : 20h00.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

130-07-2023

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 17 JUILLET 2023

1. **Ouverture de la séance et mot de bienvenue**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Présentation et adoption des états financiers 2022**
4. **Période de questions aux contribuables**
5. **Levée de la séance**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que Madame le Maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

En conséquence,
Sur la proposition de Sébastien Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents,

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les modifications et les ajouts suivants :

131-07-2023

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

TEL que prévoit l'article 176,1 du code municipal;

CONSIDÉRANT qu'une présentation du rapport du vérificateur et des états financiers pour l'année 2022 a été réalisée par MADAME Caroline Leduc, comptable agréé du Groupe RDL Victoriaville sencl, société de comptables professionnels agréés, lors d'une séance de travail;

En conséquence,
Sur la proposition de André Poulin, il est unanimement résolu par tous les conseillers présents,

D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour 2022, tels que présentés par Groupe RDL Victoriaville sencl, société de comptables professionnels agréés.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.

132-07-2023

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

En conséquence,

Sur la proposition de André Leclerc, il est résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE la séance soit levée à 20h25.

Denise Poulin, Maire

Chloé Boudreau
Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette séance de la susdite municipalité.

Chloé Boudreau
Secrétaire-trésorière adjointe

« Je, Denise Poulin, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Denise Poulin, Maire